



# Syndicat National CGT du Groupe CAPGEMINI

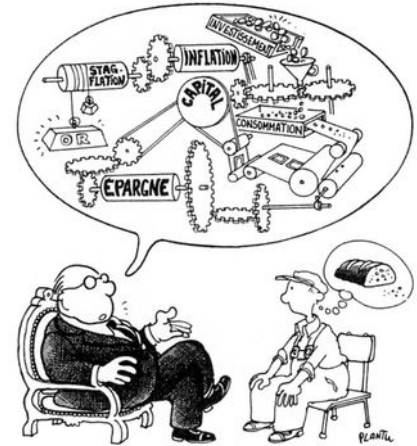


Tract exceptionnel n°2011-2  
Pour diffusion dans le cadre de l'accord information

Union Générale des Ingénieurs,  
Cadres et Techniciens

## PERSPECTIVES POUR 2012

A nos revendications légitimes, la Direction nous répond sempiternellement « c'est la faute à la crise ! », alors que les dividendes versés aux actionnaires ne cessent d'augmenter (+10% en 2011 par rapport à 2010). Par ailleurs, Philippe TAVERNIER, Président de Sogeti France a déclaré : « 2011 a été pour Sogeti France, une année de croissance. Nous avons atteint nos objectifs en termes de chiffres d'affaires et devrions dépasser la barre symbolique des 500 millions d'euros ! ». Et Jean-Philippe BOL, Directeur Général de Capgemini Application Services : « Je peux d'ores et déjà vous confirmer que tous les efforts que nous avons accomplis ensemble ont porté leurs fruits. Notre quatrième trimestre devrait être à l'image des trois premiers. 2011 est également une année remarquable en matière de delivery. Grâce à ces premières mesures, nous avons perçu une amélioration de la rentabilité au second semestre ».



### Alors de quelle crise parlons-nous ?

Il ne peut y avoir de négociation, d'amélioration de conditions de travail, d'augmentation de salaires conséquents sans rapport de force. Depuis de nombreuses années notre syndicat, le SNGC-CGT se bat autour de cette fameuse triptyque : salaire, emploi, conditions de travail. Ce rapport de force ne peut se concrétiser que si vous nous accordez votre confiance lors du prochain rendez-vous électoral, prévu en mars 2012. Plus nous serons nombreux, mieux nous pourrions faire valoir vos revendications.

### Mobilisez-vous avec la CGT pour faire respecter vos droits !

#### NOS REVENDICATIONS SALARIALES

- Une augmentation générale des salaires qui compense au moins la hausse des prix et qui doit permettre ainsi le maintien du pouvoir d'achat, avec rattrapage des années précédentes.
- Une grille des salaires basée sur la reconnaissance des qualifications, des compétences, des expériences, acquises par les salariés tout au long de leur vie professionnelle
- Aucun salaire en dessous de 2000 € bruts par mois.
- Des salaires supérieurs à 120% des minima SYNTEC.

Syndicat National CGT du Groupe CAP GEMINI  
263 rue de Paris - case 421 - 93514 Montreuil cedex

Sociétés  
d'études

Enregistrement : 93 B 0482006/141

organisation@sngc-cgt.org  
<http://www.sngc-cgt.org>



(\*) : Retrouvez tous nos tracts sur notre site : <http://www.sngc-cgt.org/>

## La Direction divise pour mieux régner !

Dans notre tract mensuel de novembre dernier, nous avons mis en exergue une plate-forme de revendications sur la négociation des salaires. Les 5 Organisations Syndicales représentatives de l'UES Capgemini (CFDT, CFTC, CGT, FO et CFE-CGC), plus d'autres syndicats comme SUD Commerce et Services et Lien UNSA se sont mobilisés autour de cet acte constitutif d'un rapport de force devant nous conduire à faire valoir ces revendications devant la Direction.

Voici en rappel les éléments de cet accord Intersyndical.

1. La date d'effet des augmentations et des promotions doit être identique pour tous les salariés dans toute l'UES, à Capgemini comme à Sogeti, soit le premier janvier.
2. L'accord doit mettre en place une augmentation pérenne et collective applicable au plus grand nombre de salariés.
3. L'enveloppe annuelle consacrée aux mesures collectives doit être au moins égale à 50% du montant global annuel des augmentations.
4. L'accord issu de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires ne doit pas traiter du principe de l'évolution au mérite.
5. Il faut étendre les 5% de bonification sur les salaires minimum de la grille SYNTEC à l'ensemble des minima de l'UES.
6. L'accord doit améliorer et pérenniser les mesures spécifiques aux plus bas salaires.

**A notre grand étonnement, nous avons appris que 3 OS (CFE-CGC, CFTC et FO) ont signé l'accord sans aucune concertation avec les autres membres de l'Intersyndicale. Malgré cette défaillance inattendue et regrettable, la CGT ne cédera pas et continuera à se battre pour défendre ces revendications pour vous et avec vous !**

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2012

2012 sera l'année des premières élections professionnelles dans les entreprises Capgemini TS et Sogeti France (\*). Ces deux entreprises, de périmètre national, regroupent à elles seules près de 80% des effectifs du groupe Capgemini en France. Les salariés seront amenés à s'exprimer et à choisir par les urnes leurs représentants du personnel dans cette nouvelle configuration. Il s'agira d'élire les membres des Instances Représentatives du Personnel (Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel). Il est important de bien en comprendre les enjeux :

- c'est le résultat du premier tour des élections pour les CE qui détermineront la représentativité des syndicats, ce qui influencera fortement la teneur des futures négociations.

- les deux CE auront chacun un périmètre national (l'un pour Capgemini TS et l'autre pour Sogeti France) ; il est à noter que les salariés élus titulaires seront beaucoup moins nombreux qu'auparavant avec les 9 établissements préexistants à la réorganisation 2011 : 15 pour Capgemini TS et 14 pour Sogeti France. N'ayant pas les mêmes moyens humains, il leur sera d'autant plus difficile d'assurer leur mission sur leur temps de délégation (souvent ils sont en même temps affectés sur projets ou en mission en clientèle). Il vous faudra donc redoubler de lucidité au moment de votre choix, faisant le bilan du passé et sachant sur qui compter en ces temps qui s'annoncent socialement des plus tendus. **C'est le temps de l'action et votre vote en est la première étape !**

### VOUS VOUS RECONNAISSEZ DANS CES VALEURS ?

**Vous souhaitez en savoir plus, prendre contact, vous syndiquer ?**

**Une seule adresse : [organisation@sngc-cgt.org](mailto:organisation@sngc-cgt.org)**

(\*) Puisqu'elles existent seulement depuis la réorganisation 2011